

Fortune ECA et dette de l'état, le serpent se mord-il la queue?

Dans le rapport annuel 2008 de l'Etablissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention (ECA), il ressort qu'environ 67,0 millions sur une fortune totale de 86,0 millions sont gérés via des titres et placements de capitaux.

Ce faisant, l'année 2008 a été qualifiée de catastrophique avec une perte avoisinant les 10,0 millions dû aux cours négatifs de la bourse.

Ceci pénalisera tôt ou tard les propriétaires Jurassiens et indirectement leurs locataires.

D'un autre côté se trouve l'état Jurassien avec une dette d'environ 255,0 millions. Les intérêts de cette dette se montent à 10,8 millions. Ce qui représente un taux d'environ 4%.

Imaginons à présent un autre scénario :

L'ECA, au lieu de placer ses capitaux en bourse, devient créancier de l'état Jurassien.

Conséquence de ce scénario :

Pour l'état Jurassien : idem, l'intérêt de la dette est payé aux débiteurs (Banques et ECA)

Pour l'ECA : 2.68 millions d'augmentation de capital (4% de 67,0 millions prêtés à l'état) au lieu d'une perte de 10,0 millions en bourse. Ce qui aurait fait une différence nette de 12.68 millions par an pour l'année 2008.

Ce scénario permettrait, comme démontré ci-dessus, d'utiliser la dette de l'état pour stabiliser les finances de l'ECA.

Considérant ce scénario, le gouvernement peut-il répondre aux questions suivantes :

- Dans quelle mesure est-il envisageable pour l'ECA et pour l'Etat Jurassien de mettre en place un tel mécanisme financier ?
- Dans l'affirmative, peut-on aussi imaginer une telle stratégie avec les actifs de la caisse de pension du Canton du Jura ?

Delémont, le 18.6.2009


Au nom du groupe PCSI
David Eray


P. Moiré



J. Kappeler